

Intitulé : Topographie Appliquée à la Maintenance des Lignes

Code formation : **FTOP01**

Durée formation : **30 Heures**

1 - Objectif de la formation :

A l'issue de la formation le stagiaire sera capable de :

- Intégrer les principes de levé de terrain et application générale de la topographie.
- Identifier les différents appareils et matériels de topographie utilisés à RTE.
- Réaliser les différents types de relevés dans les configurations simples.
- Réaliser le réglage et la vérification des conducteurs selon différentes méthodes et configurations.

2 - Contenu de la formation :

Le stage comprendra les thèmes ou sujets suivants :

- Technologie des appareils et matériels associés.
- Mesures de distances.
- Mesure de hauteur (d'accrochage, d'obstacle).
- Vérification d'un paramètre.
- Réglage d'un câble.

3 - Profil stagiaire :

Public concerné :

Les salariés exerçant des activités de maintenance ligne aérienne et les salariés susceptibles de régler ou de contrôler des paramètres de câbles de lignes aériennes.

Il s'adresse à des salariés qui ont entre 4 et 6 ans d'expérience dans le métier ou qui ont reçu une formation antérieure (10 ans) et qui veulent se familiariser avec les nouveaux appareils de mesures topographiques.

Prérequis :

Avoir des connaissances en calcul de Lignes (Calcul d'efforts mécaniques sur les câbles, efforts VHL dû aux câbles, calcul de distances géométriques dues aux variations des températures ou aux surcharges mécaniques).

4 - Compétences :

- Confirmer par des mesures fiables les anomalies géométriques et identifier les mesures conservatoires à prendre [*Niveau pratique*].
- Mesurer et contrôler un paramètre de câble de ligne aérienne.
- Utiliser les onglets de l'outil CELESTE dédiés au contrôle et au réglage des câbles.

5 - Modalité d'évaluation :

Evaluations :

- Des évaluations initiale et finale sont réalisées en début et fin de stage de manière à apprécier la progression du stagiaire, permettant de valider les acquis de formation.

Validation :

- Une appréciation individuelle est envoyée par le Département Professionnalisation des Salariés au manager n+1 du stagiaire, statuant sur les capacités acquises.

6 - Les moyens pédagogiques, techniques et encadrement mis en œuvre seront :

- Des séances de formation en salle,
- Des études de cas concrets,
- Des exposés théoriques,
- Des dossiers techniques remis aux stagiaires.